La Caisse Nationale des Solidarités et de l'Autonomie et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® présentent le

fatis

fonds d'appui pour des territoires innovants seniors 2025-2026

AXE 1

Un accélérateur d'innovations au service des collectivités pour mieux vieillir

CAHIER DES CHARGES

Juin 2025

Affilié au Réseau Mondial de l'OMS des Villes et des Communautés Amies des Aînés

Avec la participation de la cnsa Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Décennie pour le vieillissement en bonne santé

TABLE DES MATIÈRES

Contexte : Soutenir le vieillissement actif en construisant des environnements bienveillants 2

AXE 1 – UN SOUTIEN EN FAVEUR DE L'INÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE POUR LES TERRITOIRES 4

Catégorie 1A – Mise en place de la démarche Ville Amie des Aînés sur son territoire 4

Structuration de la gouvernance vers une politique de l'âge dans le territoire 4

Élaboration d'un état des lieux transversal du territoire 5

Animation et synthèse du diagnostic participatif 6

Elaboration d'un plan d'action Villes Amies Des Aînés® 7

Catégorie 1B – Crédit d'accompagnement pour des actions ponctuelles 8

Le porteur du projet 8

Nature de l'aide 9

CAHIER DES CHARGES

Contexte : Soutenir le vieillissement actif en construisant des environnements bienveillants

Les politiques territoriales dans le champ de l'autonomie et de l'avancée en âge demeurent très largement orientées vers le traitement curatif de la perte d'autonomie alors qu'il est essentiel d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse, comme le décline l'Organisation Mondiale de la Santé dans sa définition sur le vieillissement actif.

Cet écueil vient en grande partie de la confusion quasi systématique entre vieillissement, longévité et perte d'autonomie, alors qu'en France moins de 10 % des 60 ans ou plus sont dépendants au sens de l'APA.

Le défi du XXIème siècle est donc de réintégrer les politiques sociales et médicosociales dans une prise en compte plus globale qui vise à préserver l'autonomie des habitants âgés. L'enjeu pour les collectivités est d'intégrer un développement des territoires prenant en considération l'environnement social et l'environnement bâti comme une politique publique transversale et partenariale.

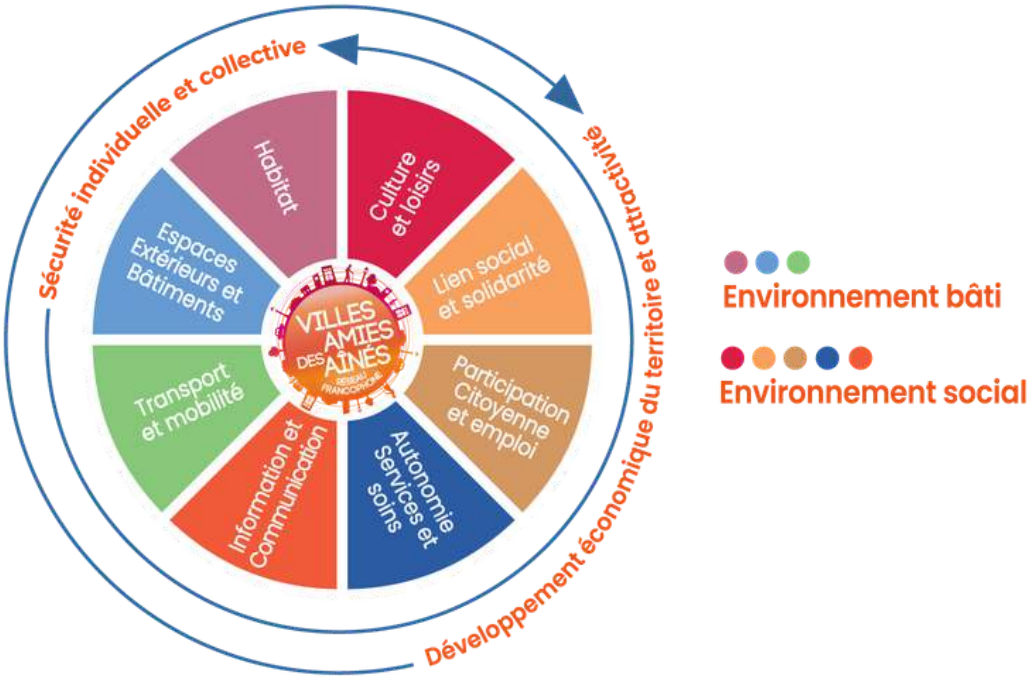

Le programme Villes et communautés amies des aînés a été initié par l'Organisation Mondiale de la Santé, auquel le RFVAA est affilié, précisément dans l'objectif de permettre aux acteurs territoriaux de s'appuyer sur une méthodologie de projet visant à déployer des dynamiques transversales et participatives en faveur du vieillissement actif et en bonne santé dans les territoires de proximité.

Ce programme a été largement éprouvé et amélioré depuis quinze ans en France, au travers de l'engagement de près de 340 territoires dans cette dynamique et de l'action du Réseau Francophone des Villes amies des aînés (RFVAA) qui promeut le LABEL «AMI DES AINES»® pour la France, dont l'élaboration et le déploiement ont été soutenus par la Direction Générale De La Cohésion Sociale (DGCS), la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Objectif : Soutenir l'émergence d'actions territoriales en faveur du vieillissement actif et en bonne santé

Le **fonds d'appui pour des territoires innovants seniors** vise à permettre le déploiement d'actions territoriales :

- **Prospectives** de prise en compte des impacts des dynamiques démographiques ;
- **Valorisantes** pour la contribution des aînés à la revitalisation de centres-villes et de quartiers, mais aussi plus largement pour leur contribution à la société ;
- **Préventives** par l'adaptation du cadre de vie de proximité (les mobilités, l'aménagement urbain, la participation citoyenne, l'adaptation de la programmation culturelle, sportive, etc.) dans l'objectif de permettre le maintien de l'activité et de la citoyenneté.

Les collectivités territoriales volontaires qui se sont engagées dans la démarche Amie Des Aînés doivent assurer la diffusion d'un « penser et agir aînés » et renforcer la cohérence de leurs politiques de proximité en faveur du vieillissement actif.

Un nouveau fonds d'appui pour des territoires innovants seniors : une opportunité en faveur de la transversalité des politiques locales et de la participation des habitants.

Initié grâce à l'engagement financier de la CNSA, le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors vise à soutenir l'accès facilité à de l'ingénierie (structuration de la gouvernance, réalisation de l'état des lieux du territoire, lancement d'une démarche participative, élaboration d'un plan d'actions), et/ou à obtenir une aide financière pour la mise en place d'un projet structurant Ami des Aînés.

AXE 1 – UN SOUTIEN EN FAVEUR DE L'INÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'ÂGE POUR LES TERRITOIRES

Le premier axe du **fonds d'appui pour des territoires innovants seniors** constitue un dispositif d'appui aux collectivités, en vue de faciliter l'accès à l'ingénierie grâce au support d'une prestation (consultants, structures spécialisées, échelon supra-communal, ressources internes supplémentaires, RFVAA) pour l**a structuration du pilotage, la réalisation de l'état des lieux, la construction de la démarche participative, la réalisation du plan d'action. Les quatre volets de la catégorie 1A précités sont indissociables.**

L'Axe 1 permet aussi l'organisation de formations et autres événements internes aux territoires afin de développer une dynamique transversale (conférences, colloques, journée de conseil…).

L'objectif est ici de permettre aux collectivités d'être soutenues dans le développement d'une politique de l'âge et de bénéficier de ressources humaines et de compétences externes, lorsque c'est nécessaire, pour assurer un contexte favorisant l'émergence, par la suite, de projets concrets dans le
territoire.

Catégorie 1A –Mise en place de la démarche Ville Amie des Aînés sur son territoire

Structuration de la gouvernance en faveur d'une politique de l'âge dans le territoire

- Structuration des instances de gouvernance (comité de pilotage et comité technique) ;
- Organisation de séminaires de sensibilisation des élus et des professionnels (en présentiel) ;
- Mise en place de stratégies de mise en œuvre, de rétroplanning et de modalités de partenariat et de financement pour le déploiement d'une politique de l'âge territorialisée.

Dans ce cadre, la collectivité s'engage :

- Assurer la diffusion d'invitations aux élus et professionnels de la collectivité en garantissant la présence d'un nombre de personnes suffisant et de la transversalité des services représentés pour la tenue du séminaire ;

- Mettre en œuvre les conditions de pérennité des instances et de pilotage de la démarche initiée grâce au fonds d'appui pour des territoires innovants seniors ;

- Co-animer les réunions visant à établir la stratégie de mise en œuvre, le rétroplanning et les modalités de partenariat et de financement pour la suite du déploiement de la politique de l'âge.

- Faire un séminaire portant sur le vieillissement de la population (sans confusion avec la perte d'autonomie), ses impacts sur les politiques locales et des pistes concrètes de mise en œuvre d'un programme d'adaptation du territoire au vieillissement, sur la base de la transversalité des politiques publiques et de la consultation des habitants ;

- Des livrables détaillés et personnalisés sur les sujets traités

Élaboration d'un état des lieux transversal du territoire

- Animation d'un audit technique visant à réunir différents services de la collectivité et des
partenaires locaux afin d'échanger autour des actions mises en œuvre ou à développer dans le
territoire autour des huit thématiques du programme VADA ;

- Rédaction de l'état des lieux statistique et démographique incluant les indicateurs obligatoires pour l'obtention du LABEL « AMI DES AÎNÉS » ® et des indicateurs complémentaires utiles à la bonne compréhension des particularités du territoire ;

- Construire une analyse détaillée du territoire incluant des perspectives pluriannuelles.

- Assurer la diffusion d'invitations aux différents services et partenaires locaux en garantissant la présence d'un nombre d'acteurs suffisant pour obtenir les données attendues ;

- Co-animer l'audit technique grâce au support du prestataire ;

- À garantir l'existence et le fonctionnement d'un comité de pilotage pour assurer la pérennité de la démarche à la suite de la rédaction de l'état des lieux.

Livrables attendus :

- La rédaction d'un état des lieux reprenant les huit thématiques fondamentales (ou dix, en incluant la transition écologique et le développement économique) précédemment décrites, les indicateurs obligatoires pour la labellisation, ainsi que des préconisations d'actions personnalisées à mettre en œuvre autour de ces thématiques.
- La restitution au comité de pilotage des éléments d'analyse issus de l'état des lieux.

Animation et synthèse du diagnostic participatif

- Animation d'ateliers d'habitants âgés permettant de mettre en lumière des pistes d'amélioration du territoire sur la base de leur expertise d'usage ;

- Rédaction de la synthèse et de l'analyse du diagnostic participatif.

- Assurer la diffusion d'invitations aux habitants en garantissant la présence d'un nombre de personnes suffisant pour obtenir les données attendues ;

    - Territoires de moins de 20 000 habitants : au moins 20 habitants présents
    - Territoires de 20 000 à 100 000 habitants ; au moins 50 habitants présents
    - Territoires de plus de 100 000 habitants : au moins 80 habitants présents

- Co-animer l'audit participatif grâce aux outils d'animation du RFVAA ;

- Garantir l'existence et le fonctionnement d'un comité de pilotage pour assurer la pérennité de la démarche à la suite de l'animation du diagnostic participatif.

- L'organisation stratégique du diagnostic participatif (choix des lieux, des voies de communication, des modes d'animation, etc.) ;

- L'animation de l'audit participatif ;

Livrables attendus :

- La rédaction d'une synthèse et d'une analyse des échanges issus des ateliers autour des huit thématiques et des préconisations d'actions personnalisées à mettre en œuvre ;

- La restitution au comité de pilotage des éléments d'analyse issus du diagnostic participatif.

Elaboration d'un plan d'action Villes Amies Des Aînés®

- Recensement des préconisations issues de l'état des lieux et du diagnostic participatif ;
- Rédaction d'un plan d'action pluriannuel, avec des projets répartis sur l'ensemble des thématiques Villes Amies Des Aînés ;
- Rédaction de fiches-actions en cohérence avec les contraintes du territoire ;
- S'assurer que le plan d'action est en conformité avec les attendus du Label Ami Des Aînés (en lien avec l'état des lieux et le diagnostic participatif).
- Mettre à disposition du prestataire retenu l'état des lieux et la synthèse du diagnostic participatif, si celui-ci n'a pas participé à son élaboration ;
- Co-écrire le plan d'action et les fiches-actions à l'aide du kit pratique fourni par le RFVAA ;
- Faire valider le plan d'actions, de préférence en conseil municipal, conformément aux attendus du Label Villes Amies Des Aînés® ;
- Garantir l'existence et le fonctionnement d'un comité de pilotage, garant de la dynamique Ville Amie Des Aînés® sur le territoire

Livrables attendus :

- Réalisation du plan d'action.
- La rédaction d'un tableau synthétique du plan d'action, conforme aux attendus du Label Villes Amies Des Aînés® (temporalité, transversalité, champs d'actions, pilotes) ;
- S'assurer la rédaction de fiches-actions pour détailler la mise en œuvre des projets adoptés.

Catégorie 1B – Crédit d'accompagnement pour des actions ponctuelles

- Organisation de séminaires à l'attention d'élus ou de professionnels du territoire ;
- Intervention et/ou animation lors d'un événement thématique ayant pour but d'initier ou développer la démarche Ville Amie Des Aînés® ;
- Soutien au recollement des données dans le logiciel de suivi AnCodea ;
- Soutien renforcé en vue de l'audit de labellisation ou de suivi.
- Prévoir l'organisation logistique de ces actions ;
- Assurer la communication autour de ces actions et en gérer les inscriptions ;
- Co-construire le cahier des charges avec le RFVAA.

Livrables attendus :

- Tout support utile à la compréhension du sujet pour les participants dans le cadre de formation et/ou de sensibilisation ;
- Restitution de l'événement et préconisations éventuelles sur les suites à donner.

Le porteur du projet

Cet appel à projets s'adresse aux territoires adhérents au RFVAA à jour de cotisation. Ces territoires s'engagent En Route vers le Label.

Les porteurs de projets s'engagent à communiquer publiquement autour du soutien apporté par le fonds d'appui pour des territoires innovants seniors, selon la charte de communication mise en place par le RFVAA.

Ils s'engagent également, en termes de bilan (action, réalisation, communication, financement), à transmettre au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés les livrables financés par **l'Axe 1 du fonds d'appui pour des territoires innovants seniors.**

La collectivité retenue devra choisir, dans un annuaire de prestataires certifiés, le prestataire qui assurera la réalisation de cette étape, dans le respect des orientations nationales et internationales liées au déploiement d'une démarche locale "amie des aînés".

Nature de l'aide

Le montant du soutien financier alloué pour ce support en ingénierie sera de :1A.

- Territoires de moins de 2 000 habitants : jusqu'à 15 000€
- Territoires de 2 000 à 200 000 habitants : jusqu'à 20 000€
- Territoires de plus de 200 000 habitants : jusqu'à 25 000€

1B.

- **Maximum 3 000€**. Si vous souhaitez bénéficier de cette catégorie, **contactez votre référente** en amont de votre candidature.

Le versement du solde de la subvention interviendra à l'issue de l'audit initial.

fatis

fonds d'appui pour des territoires innovants seniors 2025-2026

un accélérateur d'innovations des collectivités pour mieux vieillir

Renseignements

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés®

03 45 18 23 20

accelerateur@rfvaa.com

Juin 2025

Avec la participation de la cnsa Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Décennie pour le vieillissement en bonne santé